

# Après la 3<sup>e</sup>

---



CIO de COGNAC



# ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION



## 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

- Information sur l'orientation et premier conseil de classe.

## 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

- **Intentions d'orientation** exprimées sur la fiche de dialogue ou par téléservice\* par les élèves et leur famille
- **Avis provisoire** d'orientation du conseil de classe sur la fiche dialogue ou par téléservice\*.

## MAI

- **Vœux d'orientation définitifs** des élèves et de leur famille sur la fiche dialogue ou par téléservice\* + **dossier d'affectation ou téléservice\*** (formation/établissement)

## JUIN

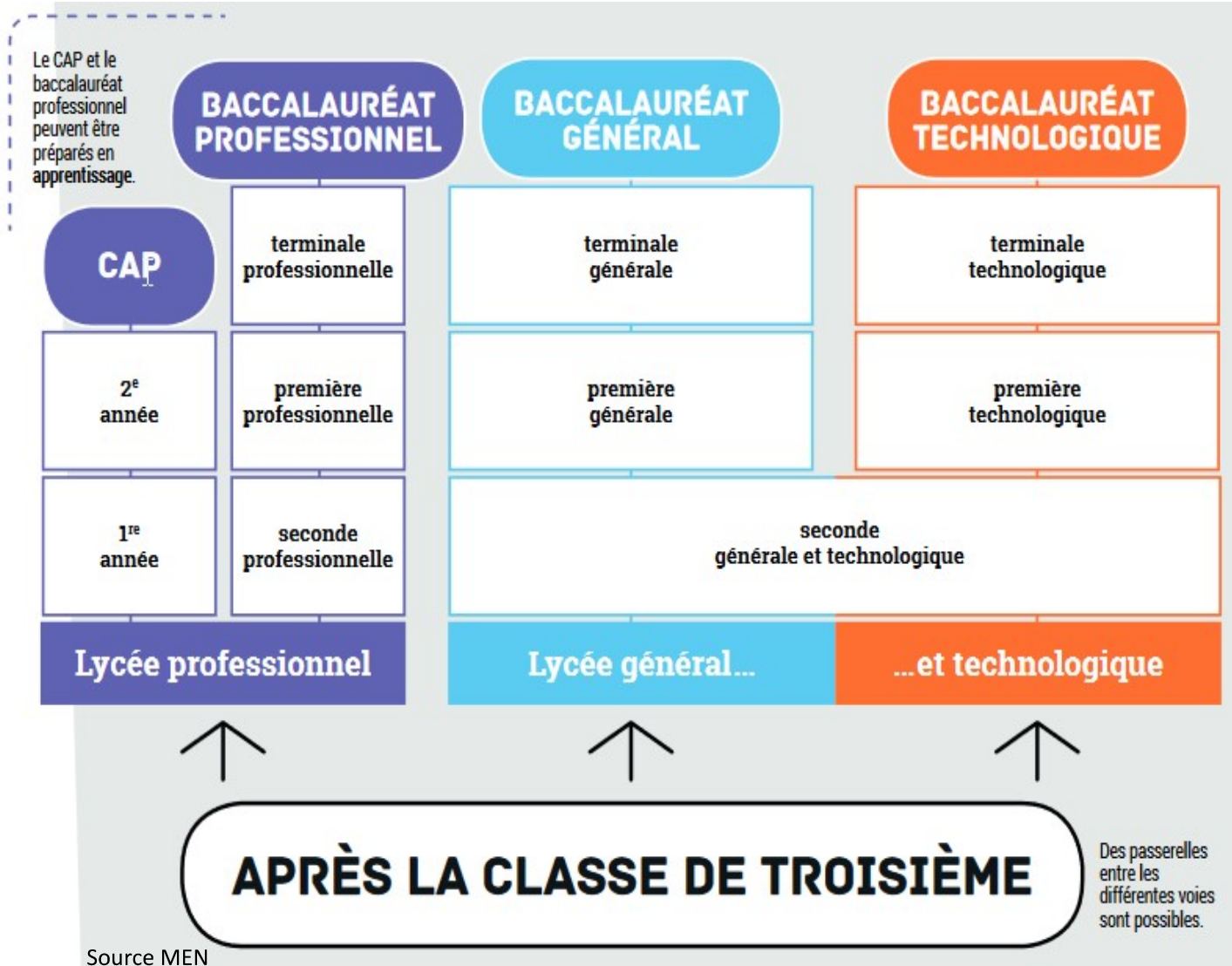
- **Proposition de voie d'orientation par le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre et décision du chef d'établissement, en l'occurrence : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> pro ou 1<sup>re</sup> année de CAP ou redoublement exceptionnel (le maintien peut être demandé par l'élève et sa famille)**
  - **Si accord** : validation et **décision d'orientation définitive**
  - **Si désaccord** : **entretien** famille/chef d'établissement et possibilité de saisir la **commission d'appel**

## DE JUIN À DÉBUT JUILLET

- Réception des **notifications d'affectation** et **surtout inscription** dans l'établissement.

\* Le téléservice « Affectation après la 3<sup>e</sup> » permet aux familles de saisir les vœux d'orientation et les vœux d'affectation, de consulter les avis du conseil de classe et la décision du chef d'établissement ainsi que la notification d'affectation

CAP & Bac pro accessibles par voie scolaire ou par apprentissage



Source MEN

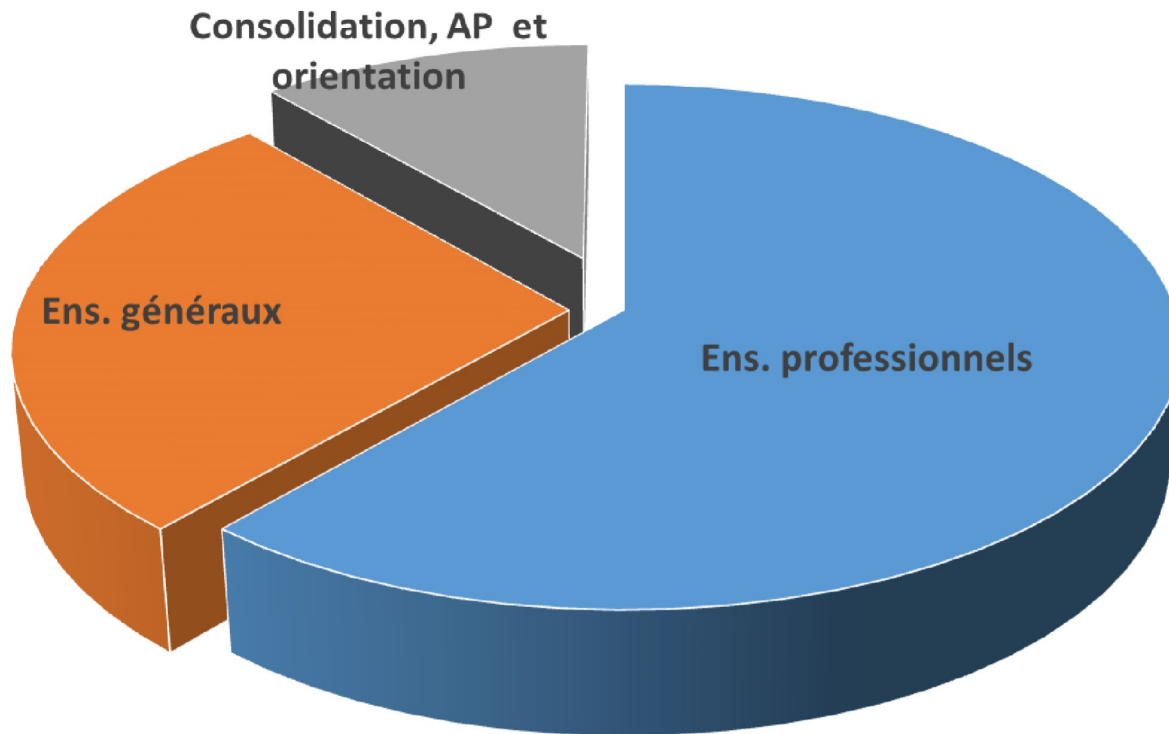
# LE CAP (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années)

- Sous statut scolaire ou en apprentissage
- Prépare à un métier précis
- 1<sup>er</sup> niveau de qualification pour l'emploi, mais n'existe pas dans tous les domaines et, dans certaines secteurs, il faut cibler le bac pro, voire le BTS
- 200 spécialités
- Poursuite d'études essentiellement en 1<sup>re</sup> bac pro



**Attention à l'âge de l'élève: on peut commencer un CAP à 15 ans, mais si le jeune ne poursuit pas ses études, il sera mineur à l'issue de sa formation**

# LA RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS EN CAP



## Enseignements professionnels :

- Dont co-intervention enseignant pro avec enseignants de français ou de mathématiques
- Dont réalisation d'un chef d'œuvre sur les 2 années (œuvre concrète et pluridisciplinaire)

## Enseignements généraux :

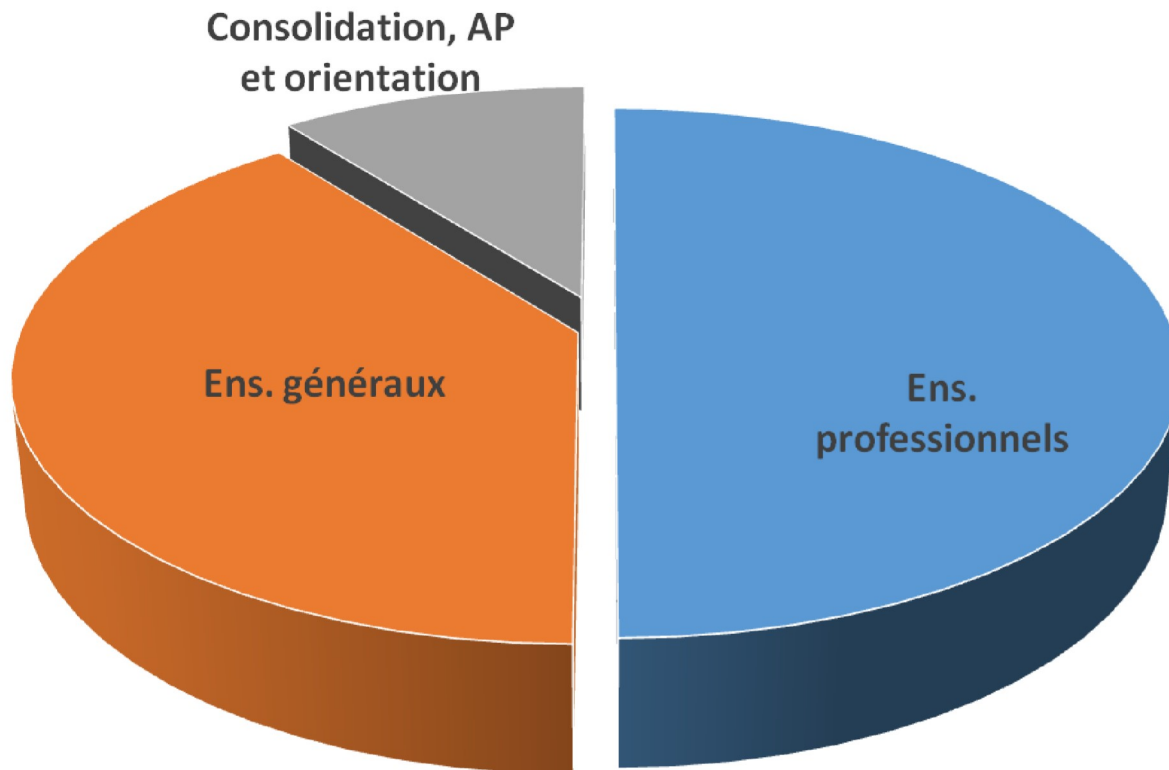
Français, HG, EMC, math, PC, LV1, Arts, EPS

**+ 12 à 14 semaines de PFMP pour un CAP en 2 ans  
(5 semaines pour un CAP en 1 an)**

# LE BAC PRO (2<sup>de</sup> pro, 1<sup>re</sup> pro et T<sup>le</sup> pro)

- Sous statut scolaire ou en apprentissage
- Prépare à un champ professionnel
- 80 spécialités
- Poursuite d'études essentiellement en BTS
- Organisation de certaines sections de 2<sup>de</sup> bac pro en familles de métiers\* uniquement sous statut scolaire.
- Une famille de métiers peut regrouper entre deux et dix spécialités de baccalauréats, présentant plusieurs compétences professionnelles communes.

## LA RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS EN BAC PRO



### Enseignements professionnels :

- Dont co-intervention enseignant pro avec enseignants de français ou de mathématiques
- Dont réalisation d'un chef d'œuvre en 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> (œuvre concrète et pluridisciplinaire)

### Enseignements généraux :

Français, HG, EMC, LV1, math, PC ou LV2, Arts, EPS

**+ 18 à 22 semaines de PFMP sur les 3 années de bac pro**

# EXEMPLES DE FAMILLES DE MÉTIERS

## Métiers de la beauté et du bien-être

- ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
- COIFFURE

## Métiers de l'hôtellerie-restauration

- CUISINE
- COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION

## Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- GESTION-ADMINISTRATION
- LOGISTIQUE
- TRANSPORT

## Métiers de la relation client

- MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE
- MÉTIERS DE L'ACCUEIL

## Métiers de l'alimentation

- BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR
- BOULANGER-PÂTISSIER
- POISSONNIER-ÉCAILLER-TRAITEUR

## Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

- TRAVAUX PUBLICS
- TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE
- INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI,
- MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE
- AMÉNAGEMENT ET FINITIONS DU BÂTIMENT
- OUVRAGES DU BÂTIMENT : MÉTALLERIE



# APPRENTISSAGE

Les diplômes professionnels, comme le CAP et le bac pro, peuvent se préparer en apprentissage.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation pour Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur, avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail.

Comme tout contrat de travail, il donne lieu à une rémunération.

## Démarche

Dès janvier/février, rechercher une entreprise d'accueil avec l'aide de l'établissement, du CIO ou des chambres consulaires

Signer un contrat avec l'employeur, qui vous inscrit en formation

## Durée

2 ans pour un CAP et 3 ans pour un bac pro

## Lieu

Cours en CFA ou lycée, en alternance avec les périodes de travail chez l'employeur

## Conditions

Avoir entre 16 ( ou 15 ans et avoir fini son année de troisième) et 30 ans

## Rémunération

Évolutive en fonction de l'âge de l'apprenti

# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Sauf 2<sup>de</sup> « sciences et technologies de l'hôtellerie »

## ENSEIGNEMENTS COMMUNS

• Français	4 h
• Histoire – géographie	3 h
• LV1 et LV2	5 h 30
• Sciences économiques	1 h 30
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la terre	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Enseignement moral et civique	18 h/an
• Sciences numériques et technologie	1 h 30
• Accompagnement personnalisé	54 h/an
• Accompagnement au choix d'orientation	
• Heures de vie de classe	

▪ Pas de spécialité en  
seconde GT



## FACULTATIFS

- Possibilité de choisir, au maximum, 2 enseignements optionnels (1 en enseignement général et 1 en technologique)
- Les enseignements LCA latin et grec peuvent être choisis en plus

## + de 0 à 4 ENSEIGNEMENT(S) OPTIONNEL(S)

### AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

• Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
• Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
• Langue vivante 3	3 h
• Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
• Arts du cirque	6 h
• Écologie-agronomie-territoires-développement durable	3 h

### AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE :

• Management et gestion	1 h 30
• Santé et social	1 h 30
• Biotechnologies	1 h 30
• Sciences et laboratoire	1 h 30
• Sciences de l'ingénieur	1 h 30
• Création et innovation technologiques	1 h 30
• Création et culture – design	6 h
• Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
• Pratiques professionnelles	3 h
• Atelier artistique	72 h annuelles

**ET EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

La **décision d'orientation** porte désormais sur :

- **La voie générale**, le choix des spécialités est du ressort des élèves et de leur famille
- **Une des 8 séries de la voie technologique**

## CYCLE TERMINAL DE LA VOIE GENERALE

### ENSEIGNEMENTS COMMUNS :

- Français ( philosophie en terminale)
- Histoire-géographie
- LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)
- Éducation physique et sportive
- Enseignement scientifique
- Enseignement moral et civique

En 1<sup>re</sup>

En T<sup>le</sup>

### 3 ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ :

- Arts
- Biologie-écologie
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Littérature et LCA
- Mathématiques
- Numérique et sciences informatiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences économiques et sociales

En 1<sup>re</sup>

En T<sup>le</sup>



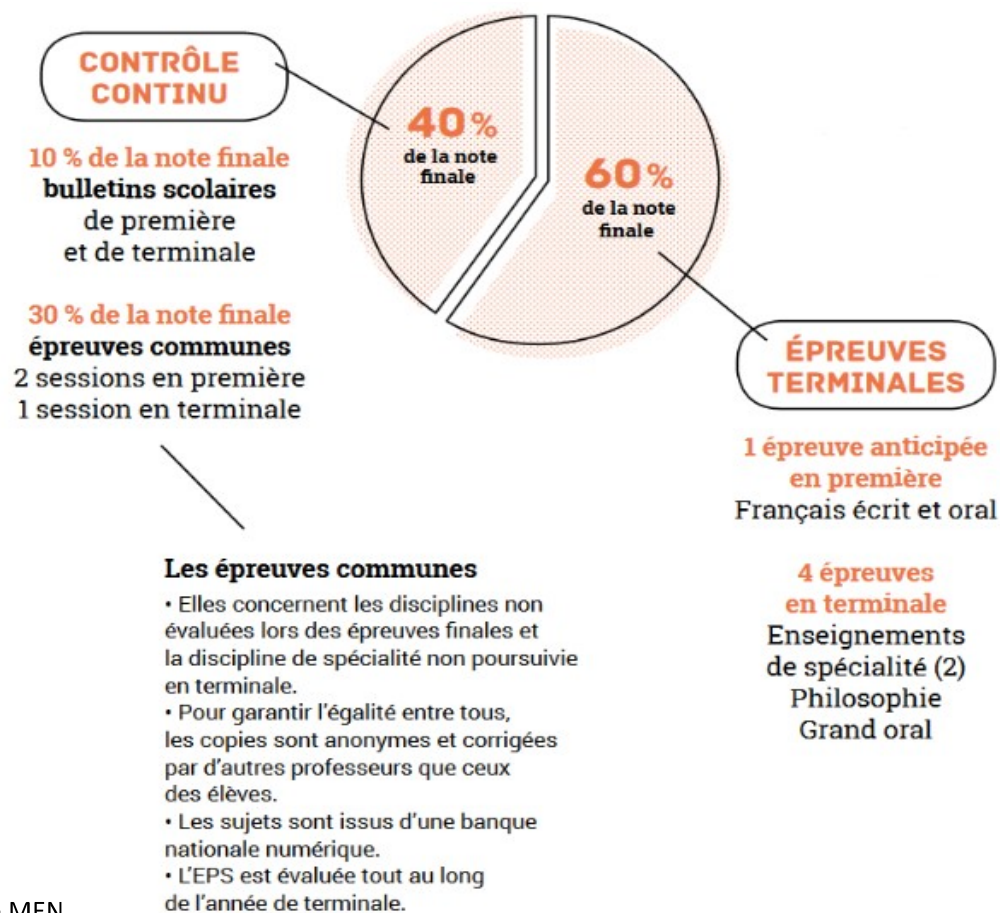
L'élève conserve 2 enseignements de spécialité sur les 3 choisis en première

## LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES

*Spécialités en 1ère*

<b>STMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences de gestion et numérique</li> <li>• Management</li> <li>• Droit et économie</li> </ul>
<b>ST2S</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Physique, chimie pour la santé</li> <li>• Biologie et physiopathologie humaines</li> <li>• Sciences et techniques sanitaires et sociales</li> </ul>
<b>STHR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement scientifique alimentation-environnement</li> <li>• Sciences et technologies culinaires et des services</li> <li>• Économie – gestion hôtelière</li> </ul>
<b>STI2D</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation technologique</li> <li>• Ingénierie et développement durable</li> <li>• Physique-chimie et mathématiques</li> </ul>
<b>STAV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des ressources et de l'alimentation</li> <li>• territoires et sociétés</li> <li>• technologie</li> </ul>
<b>S2TMD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instrument</li> <li>• Danse</li> </ul>
<b>STL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Physique-chimie et mathématiques</li> <li>• Biochimie-biologie</li> <li>• Biotechnologie <u>ou</u> sciences physiques et chimiques en laboratoire</li> </ul>

# L'ÉVALUATION DU NOUVEAU BAC 2021



## COEFFICIENTS EN BAC GÉNÉRAL

- Français écrit : 5
- Français oral : 5
- Philosophie : 8
- Épreuve orale : 10
- Épreuves de spécialité : 16 X 2

## COEFFICIENTS EN BAC TECHNOLOGIQUE

- Français écrit : 5
- Français oral : 5
- Philosophie : 4
- Épreuve orale : 14
- Épreuves de spécialité : 16 X 2

# L'AFFECTATION EN LYCÉE

## ➤ AFFECTATION : 2<sup>de</sup> PROFESSIONNELLE ET 1<sup>re</sup> ANNÉE DE CAP

**Le barème académique prend en compte :**

- les résultats scolaires (notes pondérées selon la spécialité demandée) de l'année de 3<sup>ème</sup>
- les compétences évaluées pendant l'année de 3<sup>ème</sup>
- L'avis du chef d'établissement

➡ **Certaines formations professionnelles nécessitent des procédures de recrutement particulières et anticipées**



## ➤ **L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE**

Concerne **uniquement l'entrée en 2<sup>de</sup> générale et technologique**

➡ **Affectation dans la limite des places disponibles**

### **CRITÈRES PRIORITAIRES**

1. Le handicap (priorité absolue)
2. La nécessité d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
3. Les élèves boursiers au mérite ou sur critère social
4. Les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
5. Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
6. Les élèves devant suivre un parcours particulier

***Concernant les procédures d'affectation, renseignez-vous auprès de votre établissement et du CIO***

# Pour vous aider: rencontrer les psychologues de l'Éducation Nationale

Au collège:

RV à prendre auprès  
du CPE

Au CIO de Cognac:

RV au **05-16-52-69-18**

Ouvert également  
pendant les congés  
scolaires

**Merci de votre attention**

---